

BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2026

Le Mot du Maire

Chères Bénaguaises, chers Bénaguais,

À l'occasion de cette nouvelle mandature, marquée par l'application des nouvelles dispositions en faveur de la parité au sein des conseils municipaux, je tiens à remercier chaleureusement les habitants pour la confiance qu'ils ont accordée à cette nouvelle équipe municipale.

Notre volonté est de préserver l'identité rurale et conviviale de notre village tout en préparant son avenir. Les défis sont nombreux, mais ils seront relevés grâce à l'engagement collectif, à l'écoute et au dialogue avec chacun d'entre vous.

Je souhaite que cette nouvelle mandature soit placée sous le signe de la proximité, de la solidarité et du respect mutuel. Ensemble, nous continuerons à faire de Bénagues un village accueillant, où il fait bon vivre.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux, je tiens à vous assurer de notre entière disponibilité. Nous restons à votre écoute et pleinement engagés pour servir l'intérêt général.

Josiane BERGÉ

Votre Conseil Municipal 2026

Maire

Josiane BERGÉ

Adjointes au Maire

Stéphane FABRY

Sandrine ESTÉBE

Thierry DA FURRIELA

Conseillers Municipaux

Christophe BAUZOU

Laure BRESSAND-LÉON

Elisabeth COSTEDOAT

Laurent MARSEILLE

Aubry PINATON

Emilie PITARQUE

Mickaele REIS

Le secrétariat de mairie est ouvert le

Lundi : 8 h à 11 h

Mardi : 13 h 30 à 18 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

Tél : 05-61-68-00-29

Courriel : secretariat.benagues@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Budget

Le 14 avril 2026, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2026, à l'unanimité, en reprenant les résultats du Compte Financier Unique 2025, qui présente un résultat net cumulé excédentaire de 464 244.94 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 72 451.40 € pour la section d'investissement soit un montant global excédentaire de 391 793.54 € pour l'ensemble du budget. Pour 2026, pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes communales.

Les subventions attribuées par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers 400 €
- Souvenir français 100 €
- FNACA 100 €
- Gymnastique volontaire 450 €
- Les petits loups ruxéens 200 €
- Les restaurants du coeur 100 €
- Société de chasse 100 €
- La Ronde de l'Isard 1 000 €
- UDSOR 50 €
- CLIC 210 €



Registre communal des personnes vulnérables : faites-vous connaître

Dans le cadre de ses missions de prévention et de solidarité, la commune tient un registre des personnes vulnérables. Ce registre permet aux services municipaux de contacter et d'accompagner les personnes inscrites en cas d'événements exceptionnels, tels que les épisodes de forte chaleur, de grand froid, les crises sanitaires ou toute autre situation nécessitant une vigilance particulière.

Peuvent s'inscrire sur ce registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes en situation de handicap ;
- toute personne particulièrement isolée ou fragile.

L'inscription est gratuite, volontaire et confidentielle. Elle peut être effectuée par la personne concernée elle-même, par un membre de sa famille, un proche, un voisin ou un professionnel intervenant à domicile.

Si vous pensez être concerné(e), ou si vous connaissez une personne susceptible de bénéficier de ce dispositif, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie afin de procéder à son inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.

Parce que la solidarité et la vigilance de chacun contribuent à la protection des plus fragiles, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

CÉRÉMONIE 8 MAI "Bénagues se souvient et transmet la mémoire aux générations futures."



Comme chaque année, les habitants se sont rassemblés au monument aux morts pour rendre hommage aux victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

Sous un beau soleil, Josiane Bergé et son conseil municipal ont accueilli Mme la Sous-Préfète, les élus municipaux des communes voisines, les conseillers départementaux, les parlementaires ainsi que les enfants de l'école accompagnée de la directrice. La cérémonie, rehaussée par la présence des porte-drapeaux, des pompiers et d'un piquet d'honneur du 1er Régiment de chasseurs parachutistes, a été rythmée par les voix de la chorale "Les Soleils Chantants" de Saint-Jean-du-Falga pour l'interprétation de La Marseillaise et du Chant des Partisans.

Un grand merci à tous les participants et aux associations patriotiques pour la tenue parfaite de cette cérémonie.

À l'issue, participants et officiels se sont ensuite retrouvés pour un moment de convivialité.

INAUGURATION "RÉSIDENCE LES JARDINS DES MESOUS"

Le 20 mai 2026, la commune de Bénagues a eu le plaisir de participer à l'inauguration de la résidence Les Jardins des Mesous, en présence du Président de la CCPAP et des partenaires institutionnels.

Réalisée par l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH 09), cette opération contribue au développement harmonieux de notre commune en proposant des logements de haute qualité dans un environnement agréable et respectueux du cadre de vie du village.

La municipalité remercie la Présidente Marie-France VILAPLANA et la direction de l'OPH de l'Ariège, les entreprises ayant participé aux travaux ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont permis la réalisation de ce projet.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents.



LA RONDE DE L'ISARD S'INVITE À BÉNAGUES !

La célèbre course cycliste Ronde de l'Isard a une nouvelle fois traversé notre village, offrant un magnifique spectacle aux nombreux spectateurs massés le long de la route.

Le peloton, compact et rapide, a traversé le bourg à vive allure, sous les applaudissements du public. Les coureurs, dans leurs maillots colorés, ont offert un beau moment de sport et d'émotion aux habitants et aux touristes de passage



JOURNÉE DE L' ENVIRONNEMENT

Succès de la 4e Journée de l'Environnement à Bénagues !

Le vendredi 12 juin 2026, l'école de Bénagues a accueilli avec succès la 4e édition de la Journée de l'Environnement organisée par la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées. Sous le thème « Les déchets » (réduction, tri, réemploi et valorisation), familles et écoliers se sont retrouvés de 10h à 15h pour une journée riche en découvertes et en animations.

Cette journée a clôturé plusieurs mois d'ateliers artistiques et éducatifs menés dans les écoles dans le cadre du beau projet « Ensemble vers le zéro déchet ».

Un grand merci à tous les participants, aux enfants, aux enseignants, aux animateurs et à la CCPAP pour cette belle mobilisation en faveur de notre environnement !



CITOYENNETÉ

Participation citoyenne : un engagement pour la sécurité de tous

Le dispositif de participation citoyenne a pour objectif de renforcer les liens entre la population, les référents de quartier et la gendarmerie. Il s'agit avant tout d'un dispositif de prévention, de vigilance et d'alerte, qui contribue à améliorer la sécurité et la qualité de vie au sein de notre commune.

Dans ce cadre, la commune a été divisée en plusieurs secteurs, chacun étant placé sous la responsabilité d'un référent. Ces référents jouent un rôle d'interface entre les habitants, la mairie et les services de gendarmerie, dans le respect des missions qui leur sont confiées.

Pour connaître le référent de votre secteur ou obtenir davantage d'informations sur le dispositif, nous vous invitons à consulter l'application PanneauPocket ou à contacter la mairie.

Ensemble, restons vigilants et solidaires pour préserver la tranquillité et la sécurité de notre village.

Remerciements

La commune tient à adresser ses plus sincères remerciements à M. Hubert Servant qui, de sa propre initiative et avec beaucoup de bienveillance, a proposé d'entreposer les bacs à ordures devant son habitation les jours de collecte, contribuant ainsi au bon fonctionnement de ce service. Nous souhaitons également exprimer toute notre reconnaissance à Raoul et Carmen pour leur engagement constant et leur dévouement au service de l'église de notre village.

Enfin, nous remercions chaleureusement les habitants qui, spontanément et avec un véritable esprit civique, participent à l'entretien de certains espaces publics de la commune.

Au nom de l'ensemble de la municipalité, nous leur adressons nos plus vifs remerciements et notre profonde gratitude pour leur implication au service de la vie de notre village.

INVITATION

Pour rappel, nous espérons vous voir nombreux le

dimanche 30 août 2026

sur la place du village rénovée, une journée festive organisée en remplacement de la fête locale, qui n'a pas pu avoir lieu cette année.

Inscription avant le 14 juillet auprès de la mairie



RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE ET D'ENTRETIEN

Obligation légale de débroussaillage

Les services de l'État nous rappellent l'obligation qui est faite à tous les propriétaires en matière de débroussaillage, afin de limiter au maximum les risques d'incendie.

Ce débroussaillage concerne principalement les abords de constructions et les voies d'accès situées à proximité de forêts et landes. Le propriétaire doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des constructions et 2.50 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées. En cas de présence d'arbres, il ne s'agit pas, bien évidemment, d'effectuer une coupe rase mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres.

Entretien des trottoirs et élagage des plantations

Rappel arrêté municipal permanent :

Entretien des trottoirs et caniveaux Ces règles sont applicables au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute la largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur.

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. L'entretien et état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers.

Entretien des végétaux : les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Bruit de voisinage

Comme tous les étés, la commune reçoit des doléances de certains administrés concernant le bruit de tonte, de bricolage ... le dimanche et jours fériés.

Nous sollicitons votre bienveillance pour effectuer les travaux uniquement de 10 à 12 heures les dimanches et jours fériés selon la réglementation en vigueur.

Merci de tenir compte de ces recommandations.

Incivilités

Malgré la mise à disposition de bornes de propreté et de sacs destinés au ramassage des déjections, certains propriétaires de chiens ne respectent pas leurs obligations et laissent des excréments dans les espaces publics et les aménagements communaux.

La commune privilégie la sensibilisation et le civisme de chacun, toutefois, si ces incivilités persistent, elle se réserve la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation.

INFOS PRATIQUES

Rappel coordonnées téléphoniques

VÉOLIA eau

Appeler le 05 67 16 03 80 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous vous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur doivent être effectuées en mairie.

Gendarmerie de Pamiers

05 34 01 20 70 et 17 ou le 12 en cas d'urgence

Urgences / Pompiers

112 ou 18

SMECTOM

05 61 68 02 02 contact@smectom.fr

ENEDIS

09.72.67.50.09 urgence électricité

Le village

2 **défibrateurs** sont à disposition :
Sous le porche de la mairie à l'usage du public
À l'école

En toute circonstance, la première action est d'appeler les secours:

- Le SAMU : 15
- Les pompiers : 18
- Général : 112

La **boîte à livres** est une petite bibliothèque où chacun peut déposer ou emprunter des livres gratuitement privilégiant ainsi l'accès à la culture. Tous les styles de livres (romans, documentaires, BD...) sont les bienvenus. Située au lavoir, route de Saint Bauzeil.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1


Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3

Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le 

BONNE UTILISATION !

Site internet : <https://mairie-benagues.fr>